RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 07

Votants : 09

L'an deux mille vingt-deux
Le trois septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2022

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Marion CHOQUET, Romane MINIOU.

ABSENTS :
Mme/MM. Florence MAURIN, Roger RODRIGUEZ, Franck ARBOUX.

PROCURATIONS :
Mme Florence MAURIN à Mme Nicole AMASSE.
M. Roger RODRIGUEZ à Mme Marion CHOQUET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Romane MINIOU a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCOLE – PHASE 2
CHANGEMENT DE CHAUDIÈRE
CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation de l'école dans sa seconde phase qui consiste en un changement de la chaudière actuelle qui est un système fonctionnant au fioul par une chaufferie automatisée biomasse fonctionnant aux plaquettes forestières ainsi que le réaménagement d'un local à usage de garage situé derrière l'école en silo à plaquettes et en chaufferie,

Considérant le relèvement temporaire à 100 000.00 € H.T du seuil de dispense de procédure pour les marchés de travaux jusqu'au 31/12/2022, pour lesquels la procédure de publicité et de mise en concurrence du marché public de travaux n'est pas obligatoire

Suite à la sollicitation de plusieurs artisans, Mme le Maire fait part des devis reçus :

- Sarl BENZAL'S : Chaudière marque HARGASSNER 35Kw 52 090.93 € H.T
  Chaudière marque FROLING T4 35Kw 46 451.21 € HT

- EI PIALOT Nicolas : Chaudière marque HARGASSNER 35 Kw 49 075.70 € HT
  Chaudière marque FROLING T4 35Kw 44 102.00 € H.T

- Eurl GS PLOMBERIE : Chaudière marque HDG 69 274.00 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE :

- DE CHOISIR l'entreprise PIALOT Nicolas pour un montant HT de 44 102,00 € pour réaliser les travaux dans le cadre du dossier cité en objet.
- AUTORISE Madame la Maire à signer la commande correspondante.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Romane MINIOU

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 06/09/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 19 SEP. 2022
⇨ Affiché le 19 SEP. 2022

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
- 7 SEP. 2022
Bureau du Courrier

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.